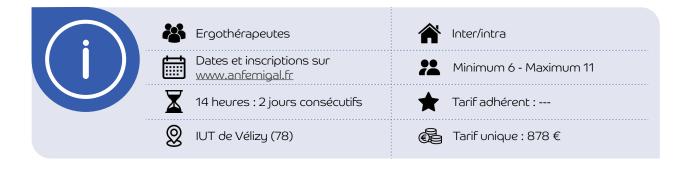


ÉVALUATION DE L'APTITUDE A LA CONDUITE AUTOMOBILE ET ADAPTATION DU VÉHICULE





Cette formation permet d'évaluer l'aptitude à la conduite et les besoins en adaptation du véhicule pour des personnes en situation de handicap, en respectant le cadre réglementaire.



PRÉ-REQUIS

Être diplômé(e) en ergothérapie.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intégrer les démarches administratives pour le permis de conduire adapté.
- Sélectionner la législation concernant la conduite automobile et l'homologation des véhicules adaotés
- Identifier les besoins et les capacités de la personne en situation de handicap ou vieillissante
- Evaluer la conduite d'une personne présentant des troubles cognitifs et/ou moteurs
- Identifier les adaptations et aménagements de véhicule en fonction des pathologies

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique (diaporama)
- · Voitures aménagées, pistes d'essai
- Combinaison de vieillissement
- Références bibliographiques et support pédagogique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis par des questionnaires informatisés avant et après la formation.
- Étude de cas.
- Évaluation de l'impact de la formation après 4 mois d'activité par un questionnaire informatisé.

CONTENU

- Aménagements du poste de conduite en fonction des capacités
- Essai de différents aménagements de conduite (cercle au volant, tirer/pousser, joystick...)
- Législation: démarches administratives, conditions requises...
- Conseils et recommandations pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite de personnes présentant des troubles cognitifs et/ou moteurs.
- Accessibilité du véhicule : démonstrations de différents aménagements

FORMATEURS DU CEREMH

(Centre de Ressources et d'innovation pour la Mobilité et le Handicap) - http://ceremh.org/

Savinien LEBORGNE, Ergothérapeute.

Antoine VERNIER, Enseignant à la conduite.



Délai d'accès, accessibilité :

